RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Brice

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260910-D4620260910-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 10/09/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **dix septembre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **13**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **15**
Date convocation : **04/09/2026**	Date affichage : **08/09/2026**	Secrétaire Séance : **Paola JACOPIN**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Bernard SALIOU, Elisa PEDOUX, Eric BIZOUARN. Philippe KERSULEC,

Absent(s) excusé(s) : Christine LESAUX (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), Aurélien LE MOIGNE (Pouvoir à M. Xavier YANNOU)

D-46_2026.09.10 – Délibération sur le devis TPES relatif à l'éclairage du stade

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de modernisation / de rénovation / de mise aux normes de l'éclairage du stade municipal.

Elle rappelle que les installations actuelles ne répondent plus aux normes d'éclairage de la fédération et sont trop énergivores. Ces travaux permettront d'assurer la sécurité des usagers, de réduire la consommation d'énergie de la commune et de permettre la pratique nocturne des clubs locaux.

À cet effet, la commune a sollicité l'entreprise **TPES** pour l'établissement d'un devis estimatif des travaux. Le Maire présente les caractéristiques financières de l'offre retenue :

- Montant Hors Taxes (HT) : 21 100.00 €
- Taux de TVA 20% : 4 220.00 €
- Montant Toutes Taxes Comprises (TTC) : 25 320.00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet et à l'autoriser à signer le devis correspondant.

Le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré**, décide par Quinze** voix pour**, Zéro** abstention**, et Zéro** voix contre

- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise TPES pour un montant total de **25 320.00 € TTC**.
- **Autorise** le Maire à signer le devis de l'entreprise TPES ainsi que toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- **Charge** le Maire de solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels.

Fait à Saint-Thois, le 15/09/2026

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)